

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels



Votre 1^{ère} action de DPC de l'année
totalement prise en charge
et indemnisée 315 €*
*selon conditions ANDPC

Nombreux cas cliniques

Apprendre en une journée - une seule ! - à traiter une parodontite

Pour tous les praticiens qui cherchent à améliorer la prise en charge de leurs patients atteints de parodontites
et à démystifier la complexité des traitements.

Un patient sur deux présente des atteintes parodontales et les formes sévères se rencontrent chez 15 % des patients. Première cause de perte dentaire, les maladies parodontales, dans leurs répercussions orales et générales doivent être au centre de notre activité : il est donc essentiel de mettre en avant l'engagement de tous les chirurgiens-dentistes dans le dépistage précoce et la prise en charge des parodontites. Elles permettront de redonner un état de santé indispensable avant tout autre thérapeutique (prothétique, implantaire...). Le fait de parfaitement maîtriser une parodontite est le garant de la pérennité de tous nos traitements. Par une approche validée par les dernières données scientifiques, cette journée vous permettra de vous réconcilier avec bonheur, aux thérapeutiques parodontales modernes.

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes
9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)
Formateur : Dr Charles MICHEAU

- **Rappels de physiopathogénie**
- **Prévalence des maladies parodontales**
- **Relation entre parodontites et maladies systémiques**
- **Le traitement non-chirurgical :**
 - > Comment obtenir un contrôle de plaque performant
 - > Les examens radiographiques
 - > Le surfaçage radiculaire : manuel ou ultrasons ?
 - > Apport des antimicrobiens
 - > La réévaluation
- **La phase chirurgicale éventuelle**
- **Apport de la chirurgie parodontale aux thérapeutiques prothétiques**
- **Place de l'orthodontie dans le maintien des résultats**

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la physiopathogénie des maladies parodontales pour mieux la prendre en charge (maîtriser les facteurs de risque)
- Mettre en oeuvre un plan de traitement adapté à chaque pathologie
- Obtenir la reproductibilité des résultats

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

- Arras le 5 décembre 2019
- Brest le 10 octobre 2019
- Strasbourg le 20 juin 2019

Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien : libéral ou salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....
.....

Nom et prénom du praticien :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADEL :

Tél : Email :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 360 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 392 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec l'ANDPC : Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (possible début décembre) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation	<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS
<input type="checkbox"/> Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr
	Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €